



Attouchement dans le sommeil

Par **jaz**, le **25/05/2010** à **11:51**

Bonjour,rnj'ai habité en collocation avec une amie toxicomane.nous avons eu des relations sans penetration qu'elle renie.nous avons souvent dormi ensemble et dans son sommeil je l'ai attouché sans penetration pour qu'elle se reveille et que l'on ai une relation consentente;elle s'est reveiller et a répondu jusqu'au moment de la penetration et m'a dit non;je me suis arreter a chaque fois(parce que cela c'est passer 3 fois;elle renie avoir répondu a mes attouchements et m'accuse maintenant alors que ces actes ce sont passé il y a longtemps de viol.je voudrais savoir s'il y a procédure qu'est ce que je risque?merci de bien vouloir me repondre au pus vite,cette histoire me travaille énormément.

Par **citoyenalpha**, le **25/05/2010** à **13:00**

Bonjourrrnrnle viol se démontre.rnrnA partir du moment où vous avez entretenu une relation, que la demoiselle vous a autorisé à dormir avec vous il lui sera difficile de prouver une agression sexuelle. rnrnEn cas de dépôt de plainte pour viol ou agression sexuelle vous pourrez déposer une plainte pour dénonciation calomnieuse.rnrnAu vu de vos propos il sera difficile de trouver des preuves d'infractions. Seul des aveux pourraient entraîner votre condamnation.rnrnRestant à votre disposition

Par **jaz**, le **25/05/2010** à **13:11**

il y a un sms ou je dis"des victimes y en a pa 6 yen a 2 c toi et aurélie.je vais parler avec elle pour savoir si elle la mal vecu et j'essayerais de me faire pardonner du mieux que je peux.les

autres c aurianne et marie et elle ne m'en veulent pas du tout en meme temps ca na pa ete loin du tout.delf et ophé m'ont sauté dessus toutes les deux et la frangine de cedric me cherchait depuis longtemps et c parti en relation consentente"qu'est ce que vous en pensez?sachant que toute les femmes enoncés sont pretes a temoigner pour moi

Par **citoyenalpha**, le **25/05/2010 à 13:16**

Donc vous reconnaissez dans ce sms sa qualité de victime.rnrnDans ce cas la plainte peut être reçue. En cas de de convocation il vous appartiendra de vous justifier sur votre relation avec cette jeune fille.rnrnRestant à votre disposition.

Par **jaz**, le **25/05/2010 à 15:57**

j'ai enormement de gens pret a témoigner pour moi.et pret a témoigner de sa facon de se comporter avec les hommes en general(du genre se balader a moitié nue devant des gens quelle connait a peine).de plus c'est quelqu'un qui est meler a plusieurs trafic de drogues(elle a deja ete juger pour une affaire d'heroine).beucoup de dealer la cherche parce qu'elle les a volé de plusieurs centaines d'euros.est ce que tout ca ne pourrais pas jouer en ma faveur?je ne suis pas un menteur et s'il y a jugement j'avouerais que pendant son sommeil je les attoucher(sans penetration)mais qu'elle a repondu en me touchant a son tour.et qu'au moment de passer a l'acte elle a dit non et on a tout arreter.qu'en pensez vous?je vous remercie des reponses precedentes.c'est vraiment bien ce que vous faites de prendre de votre temps pour repondre a des gens dans l'embarras comme moi.un grand merci ca me touche beaucoup

Par **frog**, le **25/05/2010 à 16:50**

[citation].et pret a témoigner de sa facon de se comporter avec les hommes en general(du genre se balader a moitié nue devant des gens quelle connait a peine)[/citation]rnrnRemballe vite cet argument, et on fera semblant de n'avoir rien lu. C'est pas parce qu'une fille porte une mini-jupe, te fait du pied ou qu'elle couche souvent que ça te donne un droit de cuissage.

Par **jaz**, le **25/05/2010 à 17:05**

et pour le reste est ce ke ca peut jouer en ma faveur?